



ÉCOLE SUPÉRIEURE  
DE FONDERIE ET DE FORGE

# Nous avons toujours autant **BESOIN** de votre **SOUTIEN**

Avant le  
1<sup>er</sup> mars 2019

N° UAI 0920672 F

Avec votre  
**taxe d'apprentissage**  
(au titre du barème ou hors quota)  
vous contribuez activement à :

- **Assurer** le financement des formations de l'ESFF
- **Réaliser** des actions de communication dynamiques et attractives auprès des écoles et IUT pour un recrutement plus important et de qualité
- **Faciliter votre recrutement** avec des ingénieurs formés aux réalités de l'entreprise
- **Pérenniser le savoir-faire** des fonderies et des forges françaises



**95%**

**du budget  
de l'École est  
constitué  
par la taxe  
d'apprentissage**

**COMMENT  
REVERSER  
votre taxe  
d'apprentissage  
à l'école**

Pour toute  
information,  
contacter  
Yasmina Hannachi  
au 01 55 64 04 40



44 av. de la Division Leclerc  
92310 Sèvres

E-mail : [contact@esff.fr](mailto:contact@esff.fr)  
Tél. : 01 55 64 04 40



[www.esff.fr](http://www.esff.fr)

**Aujourd'hui cette ressource  
est indispensable pour exister et durer**

**Près de 90 apprentis** suivent actuellement le cycle de formation ingénieur de l'ESFF. Quelques ingénieurs diplômés suivent tous les ans la formation de l'**année de spécialisation**, formation d'origine de l'école.

le coût moyen annuel de la formation par élève est de 11 000 €.

## Les formations à l'ESFF



### Diplôme d'ingénieur en Fonderie et Forge

- en apprentissage ouvert aux BAC+2 et licences

### Année de spécialisation avec un Certificat professionnel d'Expert en conception et production de produits de fonderie et de forge (code NSF 223)

- en statut étudiant ouvert aux diplômés ingénieurs ou d'un master 2

## Versement auprès de votre organisme collecteur

L'ESFF est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage **au titre du barème ou hors quota**

- **Catégorie B** : Bac + 5

**N° UAI 0920672 F**

44 avenue de la Division Leclerc  
92310 Sèvres

**Avant le 1<sup>er</sup> mars 2019**

